

# Trois ans après Lubrizol, Rouen confie aux entreprises la prévention des risques industriels

Trois ans après l'accident de l'usine chimique, la métropole normande a mandaté une association d'industriels pour étudier les attentes de la population et former les élus. Une association de victimes dénonce un « McKinsey » de la pollution.

[Jade Lindgaard](#)

24 septembre 2022 à 11h54

À la mi-octobre, des [Journées de la culture du risque](#) doivent se tenir à Rouen (Seine-Maritime). Trois ans après la catastrophe de Lubrizol – plus de 9 000 tonnes de produits chimiques brûlés, un panache d'incendie de 22 km qui a voyagé jusqu'aux Pays-Bas –, cet « événement ludique pour toute la famille » doit permettre aux participant·es de « *comprendre comment réagir face aux risques industriels et naturels* ».

Il est organisé par la métropole en partenariat avec les industriels exploitant les usines les plus à risque du territoire, dont certaines ont connu des accidents retentissants : Lubrizol, Multisol, Borealis.

Au même moment, et à l'occasion de la [Journée nationale de la résilience](#), une étude sur la perception des risques industriels et les attentes des habitant·es doit être présentée. C'est la première étape d'un dispositif de participation citoyenne locale souhaitée par les villes du territoire, où [13 sites Seveso seuil haut](#), les plus dangereux, sont en activité.

Particularité ? Elle a été pilotée par une association regroupant parmi les plus gros acteurs de l'industrie : TotalEnergies, BASF, Arkema, EDF, Sanofi, Safran, Solvay, Air Liquide, Alstom, Bouygues, Spie, Suez, Vinci... Car la métropole de Rouen-Normandie a adhéré en 2021 à l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (ICSI), une organisation créée en 2003 à la suite de la catastrophe d'AZF à Toulouse – [30 morts, près de 30 000 bâtiments](#) détruits ou fortement endommagés – afin de « *faire progresser collectivement la culture du risque industrielle* »



Une vue de l'usine Lubrizol en septembre 2020, un an après l'accident. © Photo Lou Benoist / AFP

Les géants de la pétrochimie, de la chimie et du BTP y ont adhéré. L'agglomération rouennaise est l'une des très rares collectivités membres, au côté des régions Normandie et Occitanie. Pour mener cette étude de ressenti sur le risque, l'ICSI a recruté et rémunéré un sociologue qui assure avoir travaillé en toute indépendance. Pierre Lénel, spécialiste en sociologie du risque industriel, a réalisé une centaine d'entretiens dans quatre communes choisies par la métropole – pas à Petit-Quevilly, la ville de l'usine sinistrée en 2019.

« *L'idée est de développer la culture du risque, explique le chercheur. Si on la prend au sérieux, il faut "oublier" Lubrizol* » et envisager le problème à une plus large échelle. Au cours de ces entretiens, il constate que les personnes rencontrées parlent surtout des nuisances quotidiennes visibles et perceptibles physiquement : odeurs, bruits. Et semblent vouloir oublier « *cette épée de Damoclès* ».

Le responsable « *savoir-faire et méthode* » de l'ICSI, Marc Senant, a lui aussi conduit des entretiens. Ils ont également rencontré Lubrizol, des associations et des élu·es. « *C'était important d'entendre les différents acteurs et de faire des propositions qui tiennent compte d'un panel plus large que la population. C'est plus réaliste à terme* », explique-t-il.

## « **Nouer le dialogue avec les industriels** »

Pourquoi demander à un institut créé par l'industrie de la pétrochimie, au point de vue structurellement situé du côté des groupes et de leur direction, de sensibiliser le grand public aux risques ? « *Il faut trouver des solutions, il faut parler aux industriels et nouer le dialogue avec eux pour qu'ils aient en tête les demandes des habitants* », répond Charlotte Goujon, vice-présidente (PS) de la métropole chargée de la santé et du risque industriel.

Elle cite une étude menée par l'ICSI à Feyzin (Rhône), où l'explosion d'une raffinerie en 1966 avait tué 18 personnes, et qui a débouché sur une « *conférence riveraine* » en 2007. « *On est force de proposition mais c'est à la métropole d'arbitrer* », précise Marc Senant.

À lire aussi [Lubrizol : l'État minimise la pollution](#)

22 juillet 2021

[Lubrizol : l'incendie serait parti de l'usine, selon un rapport d'expertise](#)

7 décembre 2020

En 2021, la métropole Rouen-Normandie a voté une subvention de 50 000 euros à l'ICSI ainsi qu'une délibération « *envisageant* » le versement de 100 000 euros annuels à l'association des industriels, en plus de 15 000 euros de frais d'adhésion.

Ces sommes correspondent à un contrat d'objectifs portant sur l'étude sociologique, la participation à un groupe d'échanges sur l'alerte des populations et l'organisation d'une réunion. Ainsi que, pour 2022 et 2023, sur la mise en place d'une conférence riveraine, l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'alerte, le développement d'outils d'acculturation aux risques, sans oublier le « *rayonnement international* » du pôle de Rouen et de son innovation.

Interrogée par Mediapart, Charlotte Goujon, vice-présidente de la métropole, confirme que la collectivité a bien versé 50 000 euros en 2021 pour l'étude de perception mais que pour les 100 000 euros annuels, « *on revoit un peu à la baisse. On va faire en interne* ».

De son côté, l'ICSI annonce avoir signé une convention pluriannuelle jusqu'en 2024, avec une subvention d'environ 100 000 euros par an (« *c'est dans ces ordres de grandeur* »). Soit un total d'environ 350 000 euros entre 2021 et 2024. Marc Senant confirme être intervenu devant des élu·es de la métropole pour une session de formation sur le risque et cite, parmi les autres projets envisagés, le développement d'un module virtuel à destination des scolaires.

Basée à Toulouse, l'association dispose d'un budget annuel d'environ 5 millions d'euros et emploie une trentaine de salarié·es. Ses membres paient une cotisation indexée sur leur chiffre d'affaires. Mais l'essentiel de ses ressources provient de ses « *activités opérationnelles* », précise Marc Senant: rapports de la fondation de l'ICSI, accompagnement des industriels.

## Contre-expertise citoyenne

« *Pourquoi faire appel à une association derrière laquelle se cachent des industriels alors qu'ils pourraient faire appel à nous ?* », proteste Simon de Carvalho, de l'Association des sinistrés de Lubrizol. « *C'est comme Mc Kinsey mais sur la pollution, ajoute-t-il, du nom de ce cabinet de conseil qui a défrayé la chronique par le montant de ses prestations pour diverses administrations. Nous, on a "McICSI". Mais les cabinets de conseil, c'est bon, on n'en veut pas.*»

La page Facebook du collectif Lubrizol, relayant infos et appels à mobilisation, affiche 23 200 membres, soit près de 20 % de toute la population de Rouen (112 000 en 2019, selon l'Insee). Un réseau déjà dense qui aurait pu être un canal efficace de communication vers la population.

Avec d'autres victimes de l'accident de 2019, Simon de Carvalho veut monter un institut écocitoyen pour produire de la contre-expertise et de la science participative, sur le modèle de celui qu'ont monté des riverain·es du site industriel de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Mais le projet est pour l'instant bloqué par le manque de financement. Le budget de fonctionnement est estimé à 100 000 euros. Soit l'équivalent de la subvention « *envisagée* » par la métropole pour l'ICSI.

À l'occasion des trois ans de l'accident de Lubrizol, des collectifs de victimes de Lubrizol s'appêtent à présenter des résultats de mesures de pollution dans les cheveux d'habitant·es de l'agglomération. Lundi 26 septembre, deux ans jour pour jour après l'accident, ils organisent un rassemblement devant le tribunal pour incarner leur demande de justice. Une enquête pour mise en danger d'autrui a été ouverte par le pôle santé publique de Paris.

La filiale française de Lubrizol a été mise en examen notamment pour « *exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité ou dégradé substantiellement la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol, ou de l'eau* » et « *déversement de substances nuisibles dans les eaux* ». Aucune date de clôture d'enquête ni d'audience de jugement n'a été annoncée à ce stade.

Peu connu du grand public, l'ICSI a eu le temps en deux décennies de bien se faire repérer par la fédération CGT des industries chimiques.

« *L'idée qu'il existe une culture commune du risque, c'est la négation complète du rôle de la hiérarchie et de l'employeur dans les accidents au travail*, analyse Philippe Saunier, militant CGT, membre du collectif santé-travail et coordinateur d'un livre sur la catastrophe d'AZF. *La suppression du risque est remplacée par la gestion du risque. Jamais un mot sur les obligations du Code de travail, ni sur les obligations de prévention. Les transferts abusifs d'activités à la sous-traitance ne sont jamais cités, ni la sous-traitance en cascade ou la précarité.*»

Selon le syndicaliste, « depuis sa création, l'ICSI est un outil pour diffuser l'idée que l'accident de l'usine Total/AZF n'est pas un accident industriel ». Sur le site de l'institut, on peut lire qu'« il n'appartient pas à l'ICSI de se prononcer sur l'explosion d'AZF ».

Alors que la justice a définitivement tranché : l'ancien directeur du site, Serge Biechlin, a été condamné à 15 mois de prison avec sursis pour homicide involontaire. Et la société gestionnaire de l'usine AZF, Grande Paroisse, une filiale de TotalEnergies, a écopé d'une amende maximale de 225 000 euros. Le groupe pétrolier est un membre fondateur de l'ICSI.

On y lit aussi que l'explosion à Toulouse en 2001 a causé « une trentaine de morts », alors que le chiffre exact, validé par les différents procès, est 31 personnes décédées. « C'est le discours de Total qui a tenté de faire croire qu'il y aurait un mystère sur le nombre de morts, en alimentant la rumeur d'un cadavre disparu », ajoute Philippe Saunier.

## La responsabilité des entreprises diluée ?

À Donges (Loire-Atlantique), à la raffinerie Total, David Arnould, animateur du collectif santé-travail de la FNIC à la CGT, se souvient d'une visite de l'ICSI en 2019, à la demande de la direction. « Il y avait un problème d'approche : ce que nous leur avons dit sur les nécessaires créations de postes liés à la sécurité a été gommé du rapport final, comme tout ce qui gênait le patron. À aucun moment ils n'ont été un soutien pour les travailleurs et représentants du CSE [comité social et économique, une instance de représentation des salarié·es – ndlr]. » Le syndicaliste fait « le parallèle entre les moyens de l'ICSI et le détricotage du droit du travail, notamment la suppression des CHSCT [l'ancienne instance de salarié·es chargée notamment de la santé et de la sécurité au travail – ndlr] ». Pour lui, « dire qu'on est tous dans le même bateau, c'est du lobbying de discours patronal ».

À Gonfreville-l'Orcher (Seine-Maritime), dans une autre raffinerie de Total, Philippe Saunier se souvient aussi d'une visite de l'ICSI : « Ils devaient faire une étude sur le fonctionnement du site : ils sont venus mais n'ont jamais demandé à rencontrer le CHSCT. » La Confédération CGT est pourtant membre de l'ICSI. Sa fédération chimie lui a demandé d'en partir.

Sur le site de l'ICSI, on peut lire [un éloge du dialogue](#) « permettant une réduction raisonnable du risque » plutôt que « l'illusion de son éradication ». Est-ce une manière d'éluder la responsabilité des employeurs et de la direction de ces grands groupes industriels dans les nombreux accidents industriels chaque année en France ?

« On n'est pas du tout à vouloir diluer la responsabilité des entreprises, se défend Marc Senant, un ancien de l'association écologiste France Nature Environnement. Il y a un fossé colossal entre la réalité du terrain et la connaissance de certains acteurs. Il y a besoin de les faire monter en compétences. » Pour Charlotte Goujon, dans une interview publiée sur le site de l'ICSI, il faut « travailler sur la transparence pour retrouver la confiance du territoire vis-à-vis de la présence de l'industrie ».

À lire aussi [Lubrizol : « Le grand problème, c'est que la réglementation n'est pas respectée »](#)

24 septembre 2020

Mais ce même patronat de la chimie boude le groupe de travail monté à la demande de la CGT pour intégrer les risques industriels au plan régional santé travail, explique Gérard Le Corre, qui copilote les travaux pour le syndicat, au côté du Medef.

Trois ans après l'accident de Lubrizol, le ministère du travail n'a toujours pas mis en place à Rouen les comités interentreprises de santé et de sécurité prévus par la loi Bachelot de 2003, ajoute le militant CGT. Or, sans permettre de bénéficier d'un véritable droit à l'expertise, ils créent un espace où recevoir plus d'informations sur ce qui se passe à l'intérieur des sites, à la façon des comités de suivi de site.

Insistance sur « *la résilience* », les concertations citoyennes, la réduction « *raisonnable* » des risques plutôt que leur suppression : derrière les valeurs incontestables de la démocratie environnementale perce le parfum d'une fabrication de l'acceptabilité sociale. Ne pas éliminer le risque mais apprendre à vivre avec. Ce sont exactement les politiques qui ont été mises en place auprès des riverain·es de la centrale nucléaire de Tchernobyl et des [déplacé·es de Fukushima](#) pour les inciter à revenir chez eux et à s'habituer à vivre dans un environnement irradié. D'ailleurs, l'ICSI est présidé par André-Claude Lacoste, ancien directeur de l'Autorité de sûreté nucléaire.

« *Aujourd'hui, tous les voyants sont au vert pour qu'on tourne la page* », se réjouit la directrice générale de Lubrizol, Isabelle Striga, dans [Le Point](#). Trois ans après l'accident de Lubrizol, tout est en place pour que l'accident ne soit plus qu'un mauvais souvenir diffus et sans coupable.

[Jade Lindgaard](#)

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).